

Commune de
COUDEKERQUE
59154

Plan Local d'Urbanisme



Servitudes d'Utilité Publique



PLAN
1/1

Éléments constitutifs
du Plan de connaissance (P.A.C.)
AUR 2011-1
du Code de l'urbanisme



Type Procédure: Révision
Date de mise à jour: 18/12/2013

Date de mise à jour: 26/10/2014
ref.: Commune de COUDEKERQUE (59154)
- Carte Servitudes up
Sources: Gestionnaires Servitudes
(c) Cadastre / Po - Dgfp
Email: ddm-nord@nord-pass.fr

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59



LEGENDE

--- Limite communale

■ Bâtiments

— A3 - Entretien de Canaux d'Irrigations

⊙ AC1 - Protection des Monuments Historiques

- Fort Vallières S.I. 22/01/1973
- Sur la commune de Bergues
- Enceinte fortifiée avec ses bâtiments Cl.M.H. 20.03.1936
- Abords des fortifications S.I. 22.02.1949

■ AC2 - Protection des Sites Naturels

- Le fort Vallières Ins. M.H. Du 22/01/1973
- Les fortifications de Bergues Ins. M.H. DU 22/02/1949

— EL7 - Alignement

R.D.72-14/04/1866

Canalisation - zone de protection

— I3 - Protection des Canalisations de Transport de Gaz

- Canalisations:
- Cappelle La Grande - Lefrinckoucke
 - Spycker - Coudekerque

Canalisation - zone de protection

— I5 - Produits Chimique - Protection des Conduites

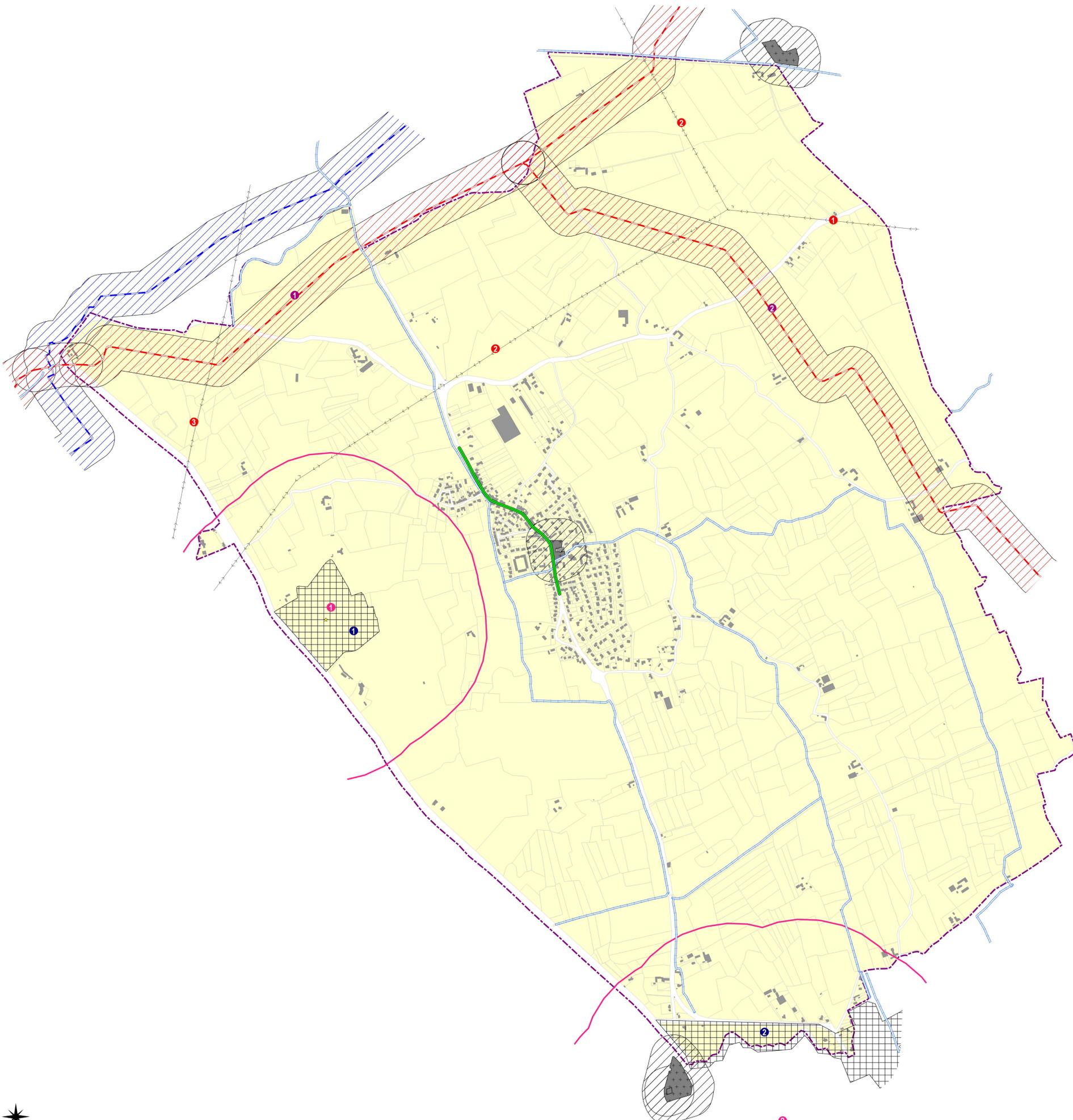
- Oxydyc Grande Synthe - Les Dunes et Antennes

— I4 - Protection des Lignes Haute-Tension

- Lignes:
- Les Dunes / Grande-Synthe / Quatre Ecluses N°1 225 kv
 - Grande-Synthe / Quatre Ecluses N°1 225 kv
 - Coudekerque / Les Dunes / Grande-Synthe N°1 90 kv

■ INT1 - Cimetières civils et militaires

NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis



Nota:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,
via notre site internet à l'adresse suivante:

<https://nord.gouv.fr/Pages-servitudes-publiques/Aménagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plus-Pos-Carte-Communale-Porte-a-connaissance-Plus-Pos-Cot-Porte-a-connaissance-realises>

Ou contacter directement le gestionnaire.